

Procès-verbal de la cinquième assemblée de la présente année du conseil d'administration du conseil de quartier de Maizerets tenue le mardi 24 mai 2022 à 19 h, au centre Monseigneur Marcoux, 2025, rue Adjutor-Rivard.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

Mme Marie-Hélène Deshaies	Présidente (2023)
M. Martial Van Neste	Vice-président (2023)
Mme Liane-Clarisse Mouchon	Secrétaire cooptée (2023)
M. Samuel Clavet-Labrecque	Trésorier (2023)
Mme Ève Duhaime	Administratrice (2024)
Mme Marie-Joëlle Hotte	Administratrice (2024)
M. Christian Milette	Administrateur coopté (2023)

Membre sans droit de vote

M. Claude Villeneuve	Conseiller municipal du district de Maizerets-Lairet
----------------------	--

IL Y A QUORUM.

ABSENCE :

Mme Joséphine Hénault	Administratrice (2023)
-----------------------	------------------------

Assistaient également :

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
M. Christian Lepage	Ville de Québec
Mme Mélanie Lévesque	Représentante du conseil de quartier au comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)
Mme Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées, aucune autre personne n'assiste à la rencontre.

ORDRE DU JOUR

- 22-05-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 22-05-02 Demande d'opinion – 2 400, boulevard Montmorency, nouvelle permission de 5 ans pour du stationnement commercial
- 22-05-03 Composition de l'exécutif et membres cooptés
- 22-05-04 Adoption des procès-verbaux de février, mars et avril
- 22-05-05 Points de suivi
- 22-05-06 Participation aux comités avec le Port : Comité de vigilance des activités portuaires et Comité de cohabitation Port-Communauté
- 22-05-07 Période du conseiller municipal
- 22-05-08 Période de questions du public
- 22-05-09 Enjeux d'aménagement du quartier
- 22-05-10 Vie communautaire
- 22-05-11 Tour des comités
- 22-05-12 Logo du conseil de quartier
- 22-05-13 Trésorerie
- 22-05-14 Varia
- 22-05-15 Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

22-05-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Deshaies agit comme présidente d'assemblée en attendant la nomination du nouvel exécutif du conseil d'administration. Elle fait lecture de l'ordre du jour.

Des points sont ajoutés en varia.

SUR PROPOSITION DE Mme Ève Duhaime, DUMENT APPUYÉE par Mme Marie-Joëlle Hotte, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

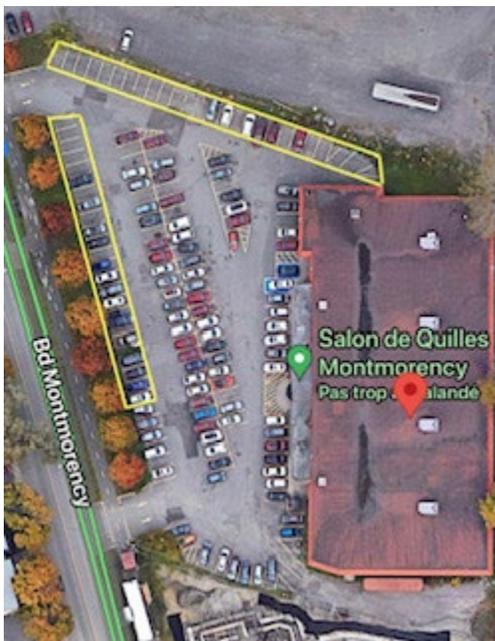
22-05-02 DEMANDE D'OPINION - 2 400, BOULEVARD MONTMORENCY, NOUVELLE PERMISSION DE 5 ANS POUR DU STATIONNEMENT COMMERCIAL

Le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou a déposé une demande d'opinion auprès du conseil de quartier de Maizerets relativement au renouvellement d'une permission temporaire de stationnement commercial au 2 400, boulevard Montmorency.

La demande d'opinion qui devait être traitée par le conseil de quartier à son assemblée ordinaire du 17 mai a dû être reportée au 24 mai faute de quorum. La consultation écrite de sept jours qui suit normalement la demande d'opinion n'a pas été reportée. Elle a eu lieu en ligne du 17 au 24 mai. En date d'aujourd'hui, aucun commentaire n'a été formulé.

- [Présentation du projet](#)

M. Lepage lance la présentation à l'écran. En 2011, une première permission d'utilisation temporaire pour 5 ans fut accordée pour un stationnement commercial de surface et temporaire de 40 cases sur le lot 1 571 530 correspondant au 2400, boulevard Montmorency.



Une nouvelle permission quinquennale fut accordée en 2017 et le nombre de cases fut augmenté à 50.

Ce stationnement commercial temporaire sert spécifiquement à une clientèle autre que celle qui fréquente le Salon de quilles Montmorency. En l'occurrence, il s'agit de demandes occasionnées par la construction d'immeubles à proximité du commerce. Le propriétaire souhaite renouveler la permission en raison de la requalification en cours du secteur de la Canardière.

M. Villeneuve ne voit pas d'enjeu particulier à reconduire la permission temporaire.

Outre le renouvellement de cette permission, la modification réglementaire comporte également l'abandon d'une permission similaire qui s'appliquait au lot 1 571 544 et aux lots issus de la subdivision de ce dernier (Galeries de la Canardière).

L'adoption du règlement autorisant la permission temporaire devrait avoir lieu le 27 juin. Son entrée en vigueur devrait se faire en juillet 2022.

- Période de questions et commentaires

Si la permission n'est pas renouvelée, les cases de stationnement demeurent et servent pour la clientèle du Salon de quilles. Sur le nombre total de cases de stationnement, 50 sont offertes en location. Le tarif de location n'est pas connu.

- Opinion du conseil de quartier

Le conseil dispose de trois options pour formuler son opinion : l'option A, en faveur du projet, l'option B correspondant au statu quo ou au rejet du projet et finalement l'option C, correspondant à toute autre proposition souhaitée par le conseil d'administration.

Les cinq membres présents du conseil d'administration ayant droit de vote se prononcent unanimement en faveur de l'option A, soit le renouvellement de la permission de stationnement commercial temporaire au 2 400, boulevard Montmorency.

22-05-03 COMPOSITION DE L'EXÉCUTIF ET MEMBRES COOPTÉS

Deux personnes souhaitent se présenter comme membres cooptés, soit Mme Liane-Clarisse Mouchon et M. Christian Milette. Leurs candidatures sont conformes.

RÉSOLUTION 22-CA-08

Concernant la nomination de membres cooptés au conseil de quartier

SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste , DÛMENT APPUYÉE PAR M. Samuel Clavet-Labrecque, IL EST RÉSOLU de nommer Mme Liane-Clarisse Mouchon et M. Christian Milette comme membres cooptés du conseil d'administration. Leur mandat commence maintenant et se termine en avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 22-CA-09

Concernant la nomination de l'exécutif du conseil de quartier

SUR PROPOSITION DE Mme Marie-Joëlle Hotte, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Christian Milette, IL EST RÉSOLU de nommer les membres suivants à l'exécutif du conseil de quartier :

Présidence – Mme Marie-Hélène Deshaies

Vice-présidence – M. Martial Van Neste

Secrétariat – Mme Liane-Clarisse Mouchon

Trésorerie – M. Samuel Clavet-Labrecque

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 22-CA-10

Concernant l'absence d'un membre du conseil d'administration à plus de trois séances du conseil

CONSIDÉRANT QUE [l'article 76](#), 3^e alinéa, du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier ([R.R.V.Q. ch F-1](#)) stipule qu'un membre cesse de faire partie du conseil d'administration et d'occuper sa fonction lorsqu'il est absent de trois réunions consécutives du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Joséphine Hénault est membre du conseil d'administration du conseil de quartier de Maizerets depuis 2018, qu'elle en a été présidente de 2019 à 2020, qu'elle a été réélue en 2021 pour un mandat de deux ans et qu'elle a participé activement aux comités de verdissement, de cohabitation Port-Communauté et de Limoil'Air ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Hénault doit s'absenter pendant quelques mois et qu'en conséquence, elle ne pourra assister aux assemblées du conseil pendant cette période ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration estime que sa contribution est importante et permet de contrebalancer sa période d'absence ;

SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Ève Duhaime, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration de maintenir le titre d'administratrice de Mme Joséphine Hénault pendant la période où elle ne pourra être présente aux assemblées ordinaires du conseil.

Adoptée à l'unanimité

22-05-04 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL

- 8 février 2022

SUR PROPOSITION DE Mme Marie-Joëlle Hotte, DÛMENT APPUYÉE par M. Samuel Clavet-Labrecque, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 8 février 2022.

- 15 mars 2022

Concernant le procès-verbal du 15 mars 2022, Mme Duhaime était présente, M. Milette absent et M. Van Neste était trésorier et non vice-président. Les informations relatives aux différents comités de vigilance et de cohabitation seront complétées. Mme Mouchon ajoutera les autres précisions fournies.

SUR PROPOSITION DE Mme Marie-Hélène Deshaies, DÛMENT APPUYÉE par M. Martial Van Neste, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 15 mars 2022.

- 12 avril 2022

Une modification est apportée séance tenante.

SUR PROPOSITION DE Mme Marie-Joëlle Hotte, DÛMENT APPUYÉE par M. Samuel Clavet-Labrecque, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 12 avril 2022.

22-05-05 POINTS DE SUIVI

Toit du pavillon, piscine Bardy – En suivi au procès-verbal de février, le Centre Monseigneur-Marcoux a contacté la Ville concernant le verdissement du toit du pavillon près de la piscine du parc Bardy. Le pavillon n'a pas été conçu pour supporter un toit vert.

Verdir la Ville – Une représentante de l'organisme Verdir la Ville est intervenue en mars dernier pour demander du soutien au conseil de quartier. M. Van Neste a tenté de la rejoindre, mais sans succès.

Place Maizerets – Mme Duhaime exprimait en mars dernier sa déception concernant l'animation culturelle dans le quartier et la place Maizerets en particulier. M. Milette indique qu'après deux années Covid, la Ville ne souhaitait pas poursuivre les rassemblements à cet endroit. Une demande a toutefois été faite par le centre Monseigneur-Marcoux afin qu'une place animée soit maintenue dans le quartier. Une réponse est attendue.

Indice de canopée – En suivi de la résolution [22-CA-03](#) adoptée en janvier 2022 et demandant à la Ville d'augmenter la cible de canopée pour le quartier de Maizerets à 40 % au lieu du 25 % actuellement prévu dans la Vision de l'Arbre 2015-2025, le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (SPAÉ) a répondu qu'il ne peut donner suite à la demande parce qu'une cible de 40 % ne serait pas cohérente avec les critères appliqués. Ces critères sont inspirés de la classification du *National American Forest* et tiennent compte de différents facteurs propres à chaque secteur. À l'échelle de la ville, la cible est de 35 %.

Le quartier de Maizerets est un milieu résidentiel urbain dense constitué de bâtiments mitoyens implantés avec une petite marge avant. Le couvert végétal est réparti dans l'espace public sur les emprises, les parcs, ainsi qu'en arrière-lot. Ces caractéristiques correspondent selon les critères à une cible de 25 %.

Une cible de 40 % correspondrait plutôt aux quartiers résidentiels suburbains peu denses, avec de grands espaces verts et des milieux naturels favorisant une large canopée.

Le conseil est déçu de la réponse. Le quartier est déjà vulnérable et un couvert végétal accru aurait sans conteste un impact majeur sur la qualité de vie et la santé de la population. C'est précisément dans les quartiers plus denses qu'il faut lutter contre les températures élevées, les îlots de chaleur et la pollution ambiante.

Le commentaire de Mme Mouchon émis à titre personnel a été transmis à la Ville. M. Van Neste va préparer, pour juin prochain, une courte réponse du conseil de quartier à la Ville faisant part de sa déception et de son intérêt à accroître le verdissement et la canopée dans le quartier. Le comité de verdissement se penchera quant à lui sur les arguments et les stratégies qui permettraient de préciser la situation et les besoins du quartier.

22-05-06 PARTICIPATION AUX COMITÉS AVEC LE PORT : COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES ET COMITÉ DE COHABITATION PORT-COMMUNAUTÉ

Mme Mélanie Lévesque qui représente le conseil de quartier sur le comité de vigilance des activités portuaires ([CVAP](#)) fait un bref historique de sa participation au comité depuis 2015.

Les rencontres qui étaient régulières avant la pandémie sont devenues plus sporadiques par la suite. Les informations sont communiquées au compte-gouttes et le comité n'est parfois même pas informé que des dépassements ont été observés ou que des avis de non-conformité ont été émis. M^{me} Marie-Josée Asselin prend beaucoup de place à titre de présidente et ne semble pas réaliser qu'il s'agit d'un comité de vigilance citoyen (5 membres votants des conseils de quartier sur 9, 2 membres non-votants).

Pour dénoncer les manquements du comité, le [conseil de quartier de Lairet a quitté le CVAP](#) à la fin avril. Le conseil de quartier du Vieux-Limoilou songe à le faire également.

À titre comparatif, Mme Hotte mentionne que le comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC) s'intéresse davantage aux aspects touristiques qu'aux nuisances du Port de Québec. Pour le moment, le conseil de quartier de Maizerets est moins concerné par les sujets traités.

La question qui se pose est de connaître les avantages et les impacts de la participation à ces comités, ou de sa non-participation, pour le conseil de quartier de Maizerets (voir la composition comparée des comités en [annexe](#)).

Concernant le CVAP, Mme Lévesque ajoute qu'une lettre signée par 6 membres du comité a été transmise au ministère de l'Environnement à la fin avril demandant que le comité soit informé des mesures, analyses, dépassements et sanctions concernant la qualité de l'air dans le port et dans les quartiers limitrophes. Une copie de la lettre a été transmise aux membres du conseil d'administration.

Une requête similaire devait être adressée au Port de Québec, mais Mme Asselin préférerait attendre après la rencontre du maire avec le Port pour la transmettre.

RÉSOLUTION 22-CA-11

Concernant la pertinence de la participation du conseil de quartier de Maizerets au comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)

CONSIDÉRANT l'insatisfaction du conseil de quartier Maizerets et d'autres conseils de quartier au regard du manque de transparence sur des plaintes qui sont formulées envers le Port de Québec au ministère de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT le manque de transparence du Port de Québec concernant les données de pollution atmosphérique ;

CONSIDÉRANT les demandes qui ont été faites par le CVAP dans une lettre au ministère de l'Environnement et pour lesquelles il n'y a pas encore eu de réponse ;

CONSIDÉRANT les demandes similaires qui ont été signifiées dans une lettre du CVAP qui est destinée au Port de Québec ;

SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Liane-Clarisse Mouchon, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Maizerets :

ENJOIGNE la présidence du comité de vigilance des activités portuaires d'envoyer sans délai la lettre au Port de Québec ;

AVISE le comité de vigilance des activités portuaires qu'à son assemblée de septembre 2022, si les réponses du ministère de l'Environnement et du Port de Québec ne sont pas satisfaisantes en termes de transparence, le conseil va se retirer du comité, car il ne peut cautionner un comité de vigilance qui n'a pas les informations nécessaires pour assurer son rôle.

Adoptée à l'unanimité

Mme Lévesque va transmettre verbalement la résolution au comité de vigilance.

RÉSOLUTION 22-CA-12

Concernant la suspension de la participation du conseil de quartier de Maizerets au comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC)

CONSIDÉRANT QUE la participation du conseil de quartier de Maizerets au comité de cohabitation Port-Communauté ne lui rapporte pas d'informations pertinentes ;

SUR PROPOSITION DE Mme Marie-Hélène Deshaies, DUMENT APPUYÉE PAR M. Christian Milette, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Maizerets suspende sa participation au comité de cohabitation Port-Communauté à partir de maintenant et jusqu'à avis contraire.

Adoptée à l'unanimité

La résolution se transmise par courriel au comité de cohabitation Port-Communauté.

22-05-07 PÉRIODE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Fêtes dans le quartier – M. Villeneuve rappelle que le 2 juin, il y aura lancement de la [programmation estivale](#) du Domaine Maizerets avec The Lost Fingers et John Jorgenson, et le 4 juin, la [Fête des voisins](#). Il n'a pas la liste des endroits où se tiendront des fêtes de voisins, mais beaucoup ont lieu de manière informelle. L'événement sera publicisé sur la page [Facebook du conseil de quartier](#).

Nettoyage des rues – Le nettoyage printanier est complété dans le quartier de Maizerets. M. Villeneuve invite les gens à le contacter si le nettoyage laisse à désirer.

Avenue Champfleury – À la hauteur de la 24^e rue, une annexe aménagée en logement s'est effondrée sous le poids de la neige. Certains s'inquiétaient pour la sécurité des enfants. Un permis de démolition a été accordé et les travaux devraient être terminés à la fin de mai.

Promenade Samuel-de Champlain – Il y a eu beaucoup de remous récemment concernant le prolongement de la promenade vers l'est. M. Villeneuve réitère qu'il est important que la phase IV soit réalisée jusqu'à la chute Montmorency et qu'elle donne un accès au fleuve et non à des percées visuelles seulement.

Itinérance – M. Villeneuve va s'informer concernant la présence d'itinérants près du viaduc de l'autoroute Dufferin-Montmorency et sur le domaine Maizerets.

22-05-08 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYEN.NE.S

Aucune question ni commentaire.

22-05-09 ENJEUX D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER

- Zone d'innovation Littoral Est (InnoVitam)

À la suite de la résolution [CA-22-07](#) adoptée en janvier demandant à la Ville de considérer le conseil de quartier comme un interlocuteur privilégié dans le développement de la zone d'innovation et de l'informer en conséquence de l'état des travaux et de la contamination, le conseil a demandé en mars à rencontrer la Ville puisque celle-ci n'avait pas encore répondu.

Le conseil a reçu le 13 avril un accusé de réception de la Ville et par la suite une lettre qui mentionne la mise en place d'une Table d'acteurs clés réunissant plusieurs groupes communautaires dont le centre Monseigneur-Marcoux, Innovitam, le CHU de Québec, la Table citoyenne Littoral est ainsi que des citoyens engagés. La Table doit participer à l'élaboration du plan détaillé de participation publique dans le cadre de l'élaboration de la [Vision d'aménagement des quartiers de la Canardière](#). Une première rencontre aura lieu le 26 mai et 5 ou 6 autres rencontres auront lieu d'ici le mois de novembre.

RÉSOLUTION 22-CA-13

Concernant la désignation des représentantes du conseil de quartier de Maizerets à la Table des acteurs clés en vue de l'aménagement des quartiers de la Canardière

SUR PROPOSITION DE Mme Ève Duhaime, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Liane-Clarisse Mouchon, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Maizerets désigne Mme Marie-Hélène Deshaies et Mme Marie-Joëlle Hotte (substitut) pour le représenter à la Table des acteurs clés de la Canardière.

Adoptée à l'unanimité

- Terrain de l'ancien Centre communautaire Monseigneur-Marcoux

Mme Deshaies qui s'était proposée en mars dernier pour contacter la Fabrique afin d'en savoir plus sur leur projet n'a pu le faire. Une petite partie du site devrait être requise pour le projet de tramway, mais le reste du site relève de la Fabrique. M. Van Neste va prendre la relève.

- Dossier tramway

M. Leclerc indique que dans le cadre de la tournée [Le tramway près de chez vous](#), la séance d'information et d'échanges pour le quartier de Maizerets aura lieu le 22 juin 2022. La rencontre se tiendra en mode virtuel. Une invitation sera transmise aux résidents du quartier.

Le Bureau de projet aurait pu rencontrer le conseil d'administration de Maizerets le 20 juin, mais comme il y a une assemblée du conseil le 21 juin, la rencontre du 20 n'aura pas lieu. S'il en obtient l'autorisation, M. Leclerc va transmettre la présentation prévue le 22 juin aux membres du conseil d'administration afin qu'ils en prennent connaissance et en discutent à l'assemblée du 21 juin.

- Dossier Dufferin-Montmorency : boulevard urbain et 3^e lien

Mme Duhaime rappelle que le dossier est en lien avec la phase IV de la promenade Samuel-De Champlain. Une résolution est prise en faveur d'un parc linéaire assorti d'accès piétons et cyclistes plutôt qu'une formule de type hublot proposé par la Capitale-Nationale. La Ville n'a pas pris position pour une formule ou une autre pour le moment.

RÉSOLUTION 22-CA-14

Concernant la mise en œuvre de la phase IV de la promenade Samuel-De Champlain

SUR PROPOSITION DE Mme Ève Duhaime, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Samuel Clavet-Labrecque, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Maizerets recommande la mise en œuvre de la phase IV de la promenade Samuel-De Champlain sous forme d'un parc linéaire continu jusqu'à la chute Montmorency avec de multiples accès conviviaux piétonniers et cyclistes au bénéfice de la population citoyenne du quartier de Maizerets.

Adoptée à l'unanimité

- Forêt urbaine jonction Lairet-Maizerets

M. Leclerc mentionne que la Ville est en négociation pour acquérir un important lot détenu par Hydro-Québec pour y faire de la conservation. Advenant cette acquisition, la Ville pourrait acquérir d'autres lots plus petits. Il n'y a cependant aucune somme prévue au plan quinquennal d'investissements pour des aménagements éventuels.

- Terrains Hydro-Québec Henri-Bourassa

Il n'y a pas ce nouveau à ce sujet.

- Qualité de l'air dans le quartier

Règlement nickel – Le 28 avril 2022, le ministère de l'Environnement a adopté le règlement sur la hausse de la norme nickel.

Limoil'Air – Des capteurs d'air ont commencé à être installés dans le cadre du projet [Limoil'Air](#). Un questionnaire est en cours d'élaboration sur [Votepour.ca](#). Il devra être rempli par les participants chaque semaine. Des ateliers mensuels seront organisés pour permettre aux gens de s'approprier les connaissances. Le projet débutera officiellement en juin. On cherche encore des participants qui habitent près de l'autoroute Félix-Leclerc ou de l'Hôpital l'Enfant-Jésus, sur le boulevard Henri-Bourassa. Une annonce sera faite sur le [Facebook du conseil](#).

22-05-10 VIE COMMUNAUTAIRE

- Oasis St-Pie X

Pas de nouveau.

- Murales

Mme Duhaime mentionne que la rencontre de médiation culturelle a eu lieu avec six groupes (enfants, jeunes, femmes, aînés, libraires, St-Pie X). Une compilation a été faite par Exmuro

pour faire ressortir les emblèmes. Les murs du parcours ont été déterminés le long du chemin de la Canardière et les autorisations ont été demandées. Plusieurs personnages historiques ou actuels ont été retenus. Une activité de pochoir a également été organisée.

- Frigo Partage

M. Milette mentionne qu'un nouveau frigo a remplacé l'ancien et qu'on accuse un retard dans la construction de l'abri. Tout devrait être complété cette semaine.

À la suite du dépôt des états financiers en avril, M. Leclerc note qu'aucune dépense n'a été engagée concernant la subvention de 500 \$ qui avait été accordée par la Ville pour le Frigo Partage. Le conseil pourrait éventuellement contribuer à la construction de l'abri.

- Croque Mon potager

Mme Duhaime mentionne que le groupe qui s'occupe du projet va être dissous faute de relève. Les gens qui ont leur bac vont toutefois continuer de jardiner et la page [Facebook de Croque Mon potager](#) va demeurer active. Le projet fait encore de petites activités ici et là comme la corvée de nettoyage qui a eu lieu le 22 avril devant l'église St-Pascal pour la journée de la Terre. M. Milette invite les bénévoles à contacter le centre Monseigneur-Marcoux qui pourrait poursuivre l'activité et organiser des ateliers sur le jardinage.

- [Rendez-vous Limoilou](#)

Mme Duhaime indique qu'il y a eu une rencontre de partenaires et qu'une cartographie des ressources communautaires des trois quartiers qui participent a été réalisée. Il y a des besoins de développement et de lieux de rencontres. On s'interroge sur l'avenir de Rendez-vous Limoilou. La mission du développement communautaire doit continuer. Des rencontres du comité de gestion sont prévues les 2 et 8 juin et une première rencontre de tous les partenaires est prévue le 15 juin pour se pencher sur des propositions de continuité.

Mme Duhaime indique qu'elle ne pourra être présente les 2 et 8 juin. Une suppléance pourrait être nommée à l'automne prochain.

M. Milette ajoute que, malheureusement, M. Quentin Ayadi a quitté la coordination. Douze candidatures ont été déposées et quatre d'entre elles seront retenues pour une entrevue. M. Milette assumera la présidence intérimaire pour assurer le pont entre la coordination et le comité de gestion et faciliter la communication.

Mme Deshaies qui était présente à la rencontre mentionne qu'il a aussi été question des enjeux majeurs que sont l'embourgeoisement, la qualité de l'air et la santé mentale.

- Maizerêve

M. Milette indique que les travaux avancent bien. Une demande préliminaire pour la tenue de l'événement a été acheminée à la Ville en mars 2022. La réponse officielle devrait venir en juillet et l'événement se tenir en août. La programmation et la coordination des partenaires sont déjà passablement définies.

Quant à la demande de soutien financier, elle devrait être complétée avec les partenaires au cours de la semaine. La date butoir pour le dépôt à la Ville est le 31 mai.

M. Van Neste mentionne que le conseil de quartier a reçu une réponse positive de la Ville et qu'une subvention de 3 000 \$ est déjà assurée.

22-05-11 TOUR DES COMITÉS

- Comité de verdissement

Le comité n'a pas été très actif. L'absence de Mme Hénault se fait sentir. Le comité sera relancé prochainement pour la Fête de l'arbre prévue cet automne au Domaine Maizerets.

- Table de concertation vélo

M. Van Neste n'est plus président de la table, mais il demeure sur l'exécutif. M. Pierre Baillargeon lui succède. Des rencontres régulières ont lieu avec M. Pierre-Luc Lachance, responsable du dossier à la Ville. On attend avec impatience le plan directeur de la Ville sur les aménagements.

- Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec ([CVGMR](#))

Mme Mouchon a assisté à la dernière rencontre. La prochaine rencontre est prévue le 26 mai. Un nouveau plan d'action a été soumis et des présentations ont eu lieu par la Ville. On suit le dossier sur les émissions de l'incinérateur.

RÉSOLUTION 22-CA-15

Concernant la désignation des représentantes du conseil de quartier de Maizerets au Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR)

SUR PROPOSITION DE Mme Marie-Joëlle Hotte, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Samuel Clavet-Labrecque, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Maizerets désigne Mme Liane-Clarisse Mouchon comme représentante du conseil au Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec et M. Martial Van Neste à titre de représentant suppléant.

Adoptée à l'unanimité

- Comité de cohabitation Port communauté (CCPC)

La prochaine rencontre était prévue la semaine prochaine. Tel que mentionné plus tôt, le comité sera avisé que le conseil de quartier se désiste à titre de membre du comité.

- Comité de vigilance sur les activités portuaires (CVAP)

Tel que mentionné plus tôt, le conseil pourrait remettre en cause sa participation au comité au si ce dernier n'obtient pas les informations pertinentes à la réalisation de son mandat.

- Table citoyenne Littoral-Est

[L'assemblée générale de fondation](#) de la table aura lieu le jeudi 26 mai à 19h30, au Domaine Maizerets. On procédera notamment à l'élection d'un conseil d'administration. Le 30 mai 2022,

la Table organise un webinaire avec M. Joseph Bergeron sur le Bâtiment 7, un centre social autogéré du quartier de Pointe-Saint-Charles à Montréal. Et le 12 juin, de 10 à 16 h, au Domaine Maizerets, la Table organise une rencontre élargie faisant suite aux ateliers de cocréation sur le projet de conversion du garage municipal situé à l'angle du boulevard Henri-Bourassa et du chemin de la Canardière en centre social autogéré. À suivre sur la page [Facebook de la Table citoyenne](#).

Comme mentionné plus tôt, la Table citoyenne a été désignée comme membre de la Table des acteurs clés dans le cadre de la vision d'aménagement des quartiers de la Canardière.

RÉSOLUTION 22-CA-16

Concernant l'adhésion du conseil de quartier de Maizerets à la Table citoyenne Littoral Est et la désignation d'une représentante au conseil d'administration de la Table

CONSIDÉRANT l'incorporation de la Table citoyenne Littoral Est comme organisme communautaire ;

SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Ève Duhaime, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Maizerets devienne membre de la Table citoyenne Littoral Est et autorise Mme Marie-Hélène Deshaies à le représenter et à solliciter un mandat au sein du conseil d'administration de l'organisme.

M. Clavet-Labrecque demande le vote. Des sept membres présents, 5 sont en faveur de la résolution et un membre s'abstient. La présidente s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité.

22-05-12 LOGO DU CONSEIL DE QUARTIER

Une proposition de logo a été déposée par M. Clavet-Labrecque. Ce dernier explique le concept et suggère des variantes. Les membres s'expriment sur les idées proposées. Le point sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

22-05-13 TRÉSORERIE

RÉSOLUTION 22-CA-17

Concernant le paiement du procès-verbal du 24 mai 2022

SUR PROPOSITION DE Mme Liane-Clarisse Mouchon, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Samuel Clavet-Labrecque, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 100 \$ à Mme Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 24 mai 2022.

RÉSOLUTION 22-CA-18

Concernant les signataires des effets bancaires du conseil de quartier

CONSIDÉRANT l'élection du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2022 et lors de l'assemblée ordinaire du 23 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée ordinaire du 23 mai 2022, Mme Marie-Hélène Deshaies est élue présidente, M. Martial Van Neste, vice-président, Mme Liane-Clarisse Mouchon, secrétaire et M. Samuel Clavet-Labrecque trésorier du conseil d'administration du conseil de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE [l'article 128](#) du *Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier* stipule que les signataires des effets bancaires du conseil de quartier peuvent être le président, le trésorier et le secrétaire (deux signatures sur les trois) ;

CONSIDÉRANT QUE M. Van Neste, vice-président, est déjà signataire des effets bancaires parce qu'il occupait précédemment le poste de trésorier ;

SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste, DUMENT APPUYÉE PAR M. Christian Milette, IL EST RÉSOLU de nommer Mme Marie-Hélène Deshaies, présidente, M. Martial Van Neste, vice-président et M. Samuel Clavet-Labrecque, trésorier signataires des effets bancaires à compter du 23 mai 2022. Le nom de Mme Andrée-Anne Verret doit être retiré de la liste des signataires.

Adoptée à l'unanimité

22-05-14 VARIA

Groupe Brivia – Mme Deshaies et M. Van Neste ont rencontré le groupe Brivia qui a fait l'acquisition en début d'année des immeubles et terrains situés à l'angle du boulevard Henri-Bourassa et du chemin de la Canardière où se trouvaient notamment Gaétan Moto et Matelas Confort (en rouge sur l'image ci-jointe).

Le Groupe projette de construire près de 300 unités de logements de trois pièces et ½ à proximité du nouvel hôpital. Le Groupe souhaite rencontrer le conseil de quartier de Maizerets d'ici la troisième semaine de juin pour lui faire part de ce projet et de projets similaires réalisés dans d'autres secteurs.



Les membres discutent de l'opportunité de rencontrer le promoteur étant donné qu'il n'y a pas eu de demande de modification au zonage. M. Villeneuve fait valoir qu'il s'agit d'une pratique à encourager de la part des promoteurs qu'ils fassent part publiquement de leurs projets.

La rencontre pourrait se faire lors d'une assemblée ordinaire du conseil de quartier. On convient d'une plage horaire de 30 minutes à l'assemblée du 21 juin pour le Groupe Brivia.

Fonctionnement des conseils de quartier – Le Service de l'interaction citoyenne de la Ville poursuit sa démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier et invite les membres des 27 conseils d'administration à un atelier en mode hybride qui se tiendra le 2 juin 2022 à 19 h. M. Van Neste est déjà inscrit et souhaite intervenir pour faire part de sa préoccupation concernant l'attractivité et le budget participatif des conseils de quartier. Il faut que les citoyens puissent poser des actions et avoir les moyens de le faire. Il souhaite également que les conseils de quartier puissent disposer d'espaces virtuels collaboratifs qui ne soient pas à la charge des membres des conseils d'administration.

Élections au conseil d'administration – M. Leclerc a déjà annoncé qu'il y aura des élections à la prochaine assemblée du 21 juin pour les deux postes vacants pour les hommes. Un poste coopté est également disponible. Une publication sera faite sur la page [Facebook du conseil](#).

Temps piéton – Une demande citoyenne avait été faite il y a un certain temps pour augmenter le temps piéton des feux de circulation à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la 18^e rue, près de l'hôpital et de la clinique. M. Villeneuve fera un suivi de la demande.

22-05-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 22 h 05. La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le mardi 21 juin 2022.

Mme Marie-Hélène Deshaies

Annexe 1 - Composition des comités CVAP et CCPC

Organismes	Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)	Comité de cohabitation Port-Communauté (CCPC)
Conseils de quartier		
Maizerets	Mme Mélanie Lévesque	Mme Marie-Joëlle Hotte
Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire	M. Alain Samson	M. Alain Samson
Vieux-Limoilou	Mme Marjorie Ramirez	M. Martin Claveau
Lairet	M. Jean-François Vallée	-
Saint-Jean-Baptiste	Mme Ludivine Piacentile	-
Port de Québec	Mme Eloïse Richard Choquette	Mme Eloïse Richard Choquette Mme Marie-Ève Lemieux
Ville de Québec	Mme Marie-Josée Asselin Mme Mélissa Coulombe-Leduc Mme Sylvie Verreault	Mme Loubna Sefrioui
Conseil régional de l'environnement (CRE)	M. Florian Burkhard	Mme Pauline Robert
Direction de la santé publique	Mme Nadine Allain-Boulé	-
Ville de Lévis	-	1
Nation huronne-wendat	-	1
Communauté métropolitaine de Québec	-	1
Gestev (Baie de Beauport)	-	1
Société de développement économique du St-Laurent	-	1
Organisme des bassins versants de la Capitale	-	1
Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches	-	1
Comité des citoyens du Vieux-Québec	-	1
Coopérative du quartier Petit-Champlain	-	1
Copropriétaires Mérici	-	2
Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03	-	1
Total	11	19